

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

25 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

PRESENTS

VOTANTS

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

N°

OBJET :

Modification du tableau des emplois et des effectifs

L'an deux mille vingt et trois (2023), le vingt-cinq septembre (25) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 12 septembre 2023, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames, Martine BOUTILLAT, Nathalie COUTIER et Messieurs Roland BOULARD, Jacques CONSTANTINIDI, Michel COURTEAUX, Christian COYON, Romain DESANLIS, Thierry DUPONT, Yves GERLOT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Olivier SOUDANT, Patrice VALENTIN, Julien VALENTIN, Patrick VIÉ,

Était présent le membre suppléant : Liliane MARTIN (Suppléant de Jacques JESSON), René MAIZIERES (Suppléant de Bruno ROULOT),

Etaient représentés :

Philippe CAPLAT (Pouvoir à Mme COUTIER), Fabrice HUBERT (Pouvoir Mr COURTEAUX), Anne DESVERONNIERES (Pouvoir Pascal LORIN), Pierre FORMET (Pouvoir à Mr NOBLET), Pascal LEFORT (Pouvoir à Julien VALENTIN), Jean-Marie VIEVILLE (Pouvoir à Mr PERROT), Maryline VUIBLET (Pouvoir à Mr SCHWEIN), Anne-Laure WERBROUCK (Pouvoir Mme BOUTILLAT)

Étaient excusés : Augustin DELAVENNE,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

Le Président informe les membres de l'assemblée :

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services du SYVALOM.

Vu les précédentes délibérations, n°610 et 611 du 27 septembre 2023, et les précédentes, il convient de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

ADOpte, à l'unanimité, la modification du tableau des postes/emploi et des effectifs présentés ci-joint en annexe.

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 25 septembre 2023

Le Président
Julien VALENTIN

FILIERE	POLE	POSTE/EMPLOI	CATHEGORIE	GRADE(S) RATTACHÉ(S) A CET EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL	NB DE POSTE CREE	POURVU
TECH	TECH	DGS	A+	INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE INGENIEUR GENERAL	TC	1	OUI
TECH	TECH	INGENIEUR CHARCHE DE MISSIONS DECHETS	A A A B B	INGENIEUR HORS CLASSE INGENIEUR PRINCIPAL INGENIEUR TECHNICIEN PRINCIPALE 1ère CLASSE TECHNICIEN PRINCIPALE 2nd CLASSE	TC	1	NON POURVU
ADM	FINANCES	CHARGE DES FINANCES RH ADM	B B B	REDACTEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE REDACTEUR	TC	1	
ADM	JURIDIQUE	CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET JURIDIQUE	C B	ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE REDACTEUR	TC	1	OUI OUI
TECH	TECH	TECHNICIEN / INGENIEUR DECHETS	A A A B B B	INGENIEUR HORS CLASSE INGENIEUR PRINCIPAL INGENIEUR TECHNICIEN PRINCIPALE 1ère CLASSE TECHNICIEN PRINCIPALE 2nd CLASSE TECHNICIEN	TC	1	OUI
ADM	FINANCES	ASSISTANT ADM ET FINANCIER	B B C	REDACTEUR ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	TC	1	NON POURVU
ADM	COM	CHARGE DE COMMUNICATION	B	REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE REDACTEUR	TC	1	OUI
TECH	TECH	TECHNICIEN DECHETS	B B B B	TECHNICIEN SUPERIEUR TECHNICIEN PRINCIPALE 2EME CLASSE TECHNICIEN PRINCIPALE 1ère CLASSE TECHNICIEN	TC	1	OUI
						8	6

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 051-255102592-20230925-612_DEL-DE